

Livre numérique en bibliothèque

Réseau Carel

Réseau Carel

Congrès ABF 2016 Clermont-Ferrand

Sophie Perrusson

Présidente sperrusson@ville-levallois,fr

Réseau Carel

 COOPÉRATION POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES EN BIBLIOTHÈQUES

- 2005 : création par la Bpi du consortium Carel
- 2010 : mise en place d'un groupe de réflexion = rénovation du rôle de Carel
- 2012 : création de l'association, représentante des collectivités locales

Pourquoi une association?

- Une demande des bibliothèques et de leurs collectivités : donner plus de poids aux établissements de lecture dans leurs négociations avec les éditeurs
- Une demande des éditeurs : besoin d'un interlocuteur au niveau national pour élaborer des offres adaptées aux besoins et aux moyens de la lecture publique
- Représenter la diversité des établissements et de leurs besoins
- Un fonctionnement plus horizontal, plus collectif et décentralisé

[†] Les objectifs de Réseau Carel

- Contribuer à améliorer les offres éditoriales, les modalités de tarification, l'ergonomie et l'accessibilité, à développer les politiques d'acquisitions et de valorisation en matière de ressources numériques, ainsi que l'observation des usages : mise en place de groupes de travail par type de ressources
- Évaluer et faire évoluer des offres de ressources numériques, les services associés et les modalités d'accès à ces offres (conditions d'usage).

- Contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les fournisseurs
- Contribuer au développement d'une offre accessible aux personnes en situation de handicap

+ www.reseaucarel.org : le SITE

Partie publique

- Présentation des ressources
- Actualité
- Prise de position / numérique
- Lettre d'information
- Journée de formation

Partie réservée aux membres

- Evaluation qualitative des ressources
- Offres tarifaires
- Forum et commentaires
- Résultat de l'enquête annuelle

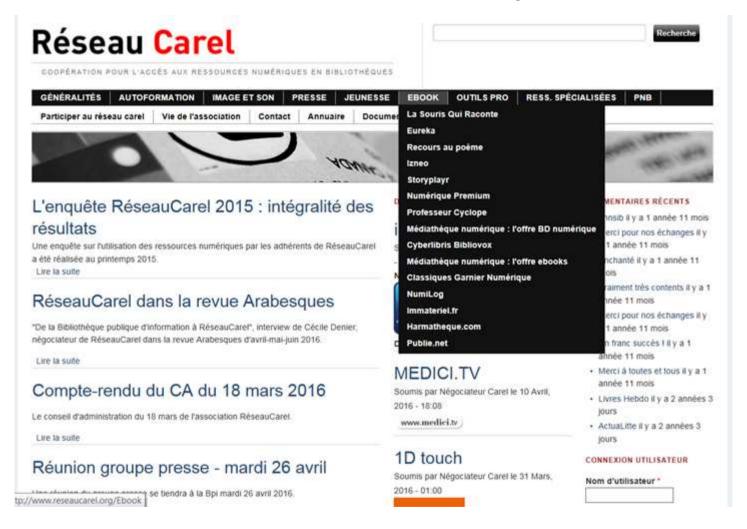
DE NECESSAIRES NEGOCIATIONS VIA RESEAU CAREL

- Différents modèles économiques
- Procédure de négociations :
 - veille documentaire / démarchage
 - 1 négociateur en face à face
 - des allers / retours avec le bureau
- Affichage sur <u>www.reseaucarel.org</u>

* Procédures de négociations

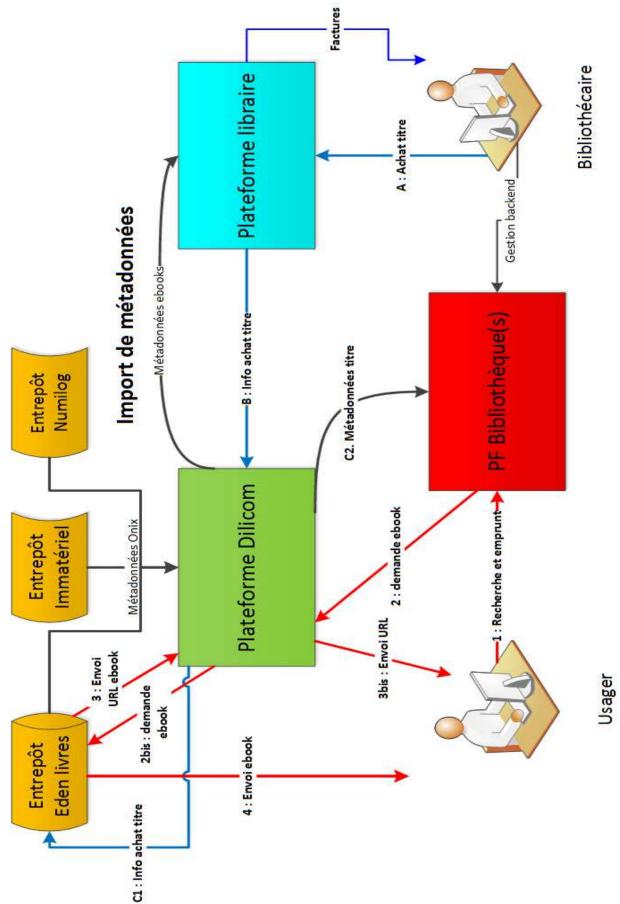
- Veille documentaire / démarchage
- Négociations :
 - 1 négociateur en face à face
 - des allers / retours avec le bureau
- Affichage sur <u>www.reseaucarel.org</u>

Toutes les offres de livres numériques



depuis 2014 : une attention particulière pour le projet PNB

- La publication de recommandations pour le livre numérique
- La publication de communiqués sur PNB
- Des bibliothèques expérimentatrices membres de Réseau Carel
- Des réunions de suivi et de partage
- Des rencontres avec les éditeurs
- Une journée d'étude Tout savoir sur PNB

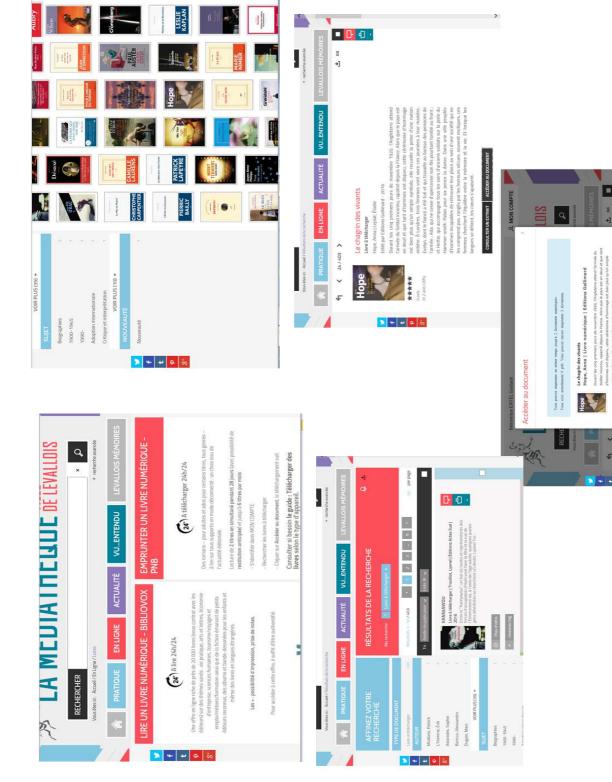


Réseau Carel et PNB





- Ce n'est pas un modèle exclusif
- Rôle de négociateur
- Participer à rendre l'offre le plus en correspondance possible avec les attentes et besoins des bibliothèques pour leur public



■ [] •D·

ÉCHANGES AVEC LES ÉDITEURS

- Faire comprendre contraintes et besoins des bibliothèques
- Comprendre les contraintes, les enjeux et les intentions des éditeurs et distributeurs
- Meilleure prise en compte des petites bibliothèques :
 - Licences plus longues
 - Nombre de jetons par titre plus réduit (ce qui permet aussi une gestion plus pertinente des achats)
- Faire évoluer le modèle sur la longue traîne : Évolution des conditions avec le vieillissement du titre
- Meilleure compréhension des enjeux des auteurs

- Nombre d'utilisateurs simultanés
- Durée de la licence
- Nombre de téléchargements autorisés (jetons)
- Durée maximale de lecture
- Accès in situ ou ex situ
- Streaming ou téléchargement
- Prix

		CONDITIONS EDITEURS
MADRIGALL	Durée licence	10 ans
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	25
	Simultanéité des emprunts	5 (10 pour les BD)
	Prix	Prix public num x 1,45 (1,6 pour les poches)
LA MARTINIERE	Durée licence	5 ans
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	40
	Simultanéité des emprunts	15
	Prix	Prix public papier
EDITIS	Durée licence	6 ans
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	39)0013
	Simultanéité des emprunts	5
	Simultaneite des emprunts	3
	Prix	Prix public num x 2,5 (- d'un an), x 1,3 (+1 an)
ACTES SUD	Durée licence	3 ans
ACIESTOD	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	40
	Simultanéité des emprunts	20
	Prix	Prix public num x 1,9 (environ)
IMMATERIEL	Durée licence	Illimité
FeniXX	Durée maximale de prêt	59 jours
		·
	Nombre de jetons Simultanéité des emprunts	20
	Prix	Prix public num + 2€
	Durée licence	10 ans
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	30
	Simultanéité des emprunts	30
	Prix	Prix public x 1,5 ou x 1,75 (ac min de 7,80 €)
IZNEO	Durée licence	5 ans
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	50
	Simultanéité des emprunts	50
	Prix	Prix papier x 2
HACHETTE	Durée licence	Illimité (à hauteur des jetons)
	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	illimité
	Simultanéité des emprunts	Non
	Prix	Prix public num x 3 (- an), 1,5 (+ 1an)
ALBIN MICHEL	Durée licence	Illimité
ALDIVINICALL	Durée maximale de prêt	59 jours
	Nombre de jetons	·
	Simultanéité des emprunts	60 jetons Non
	Simultaneite des emprunts	INOII

Ex.: Fédération Wallonie-Bruxelles

